

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Frontenay-Rohan-Rohan

Séance du 15 novembre 2018

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 130/15.11.18

VESEE EN PREFECTURE LE 28/11/18

LES TARIFS SONT APPLICABLES AU 01/04/2019 ET NON AU 01/01/2019

Objet : Tarifs cantine, garderie périscolaire et ALSH

Au 1^{er} avril 2019

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs de la cantine, garderie périscolaire et ALSH (mercredis après-midi) comme suit :

↳ Tarifs cantine

	REPARTITION EFFECTIFS	TARIFS ACTUELS en €	PROPOSITION DE TARIFS AU 01/04/2019 en €
QF1 (0-550)	10 %	2.20	2.20
QF2(551-770)	20 %	2.50	2.63
QF3 (771 – 990)	20 %	2.70	2.84
QF4 (991 – 1 100)	30 %	2.80	2.94
Qf5 (1 101 ET +)	20 %	3.00	3.15
DEMANDEURS D'ASILE		2.20	2.20
AGENTS DE LA CANTINE		2.70	2.84
AUTRES AGENTS ET ENSEIGNANTS		5.20	5.46

↳ Tarifs garderie périscolaire

	REPARTITION EFFECTIFS	TARIFS ACTUELS en €	PROPOSITION DE TARIFS Au 01/04/2019 en €
QF1 (0-550)	10 %	0.65	0.65
QF2(551-770)	20 %	0.75	0.79
QF3 (771 – 990)	20 %	0.85	0.89
QF4 (991 – 1 100)	30 %	0.90	0.99
QF5 (1 101 ET +)	20 %	0.95	1.05
PENALITE DE RETARD (après 18 h 30)		10.00	10.00

↳ Tarifs ALSH (mercredi après-midi)

	REPARTITION EFFECTIFS	TARIFS ACTUELS en €	PROPOSITION DE TARIFS Au 01/04/2019
QF1 (0-550)	10 %	5.20	5.20
QF2(551-770)	20 %	6.00	6.30
QF3 (771 – 990)	20 %	6.80	7.14
QF4 (991 – 1 100)	30 %	7.20	7.92
Qf5 (1 101 ET +)	20 %	7.60	8.36

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 14, abstention : 1, contre : 1) adopte les nouveaux tarifs, applicables au 1^{er} avril 2019 présentés ci-dessus pour la cantine, la garderie périscolaire et l'ALSH (mercredis après-midi).

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus
Le Maire,
Bernard BARAUD

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 2/04/19
En publication du : 2/04/19 -
Le Maire, Bernard BARAUD.

